



AVIS DE COURSE

Société des Régates à Voile d'Annecy

VRC Régate d'Automne - Grade 5A -
Classe M Samedi 24 Octobre 2026
classe IOM Dimanche 25 Octobre 2026

1. REGLES : La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- L'annexe E des RCV 2017/2020.
- Les règles pour l'équipement des bateaux (E.R.S)
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- L'un des systèmes de courses français SCF pour voiliers radio commandés
- Les règlements fédéraux,

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux de la classe M le Samedi 24 Octobre 2026 et de la classe IOM le Dimanche 25 Octobre 2026.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint et en l'envoyant à philippe.villy74@gmail.com au plus tard le vendredi 23 Octobre avant midi.

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant".

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- le certificat de jauge ou de conformité.

4. **DROIT A PAYER** : bateau extérieur à la SRVA : 8 euros pour le samedi ou le dimanche et 10 euros pour les deux.

5. PROGRAMME

Samedi 24 Octobre Classe M grade 5A :

Confirmation d'inscription : de 12H00 à 13H00

13H 00 : Briefing et courses à suivre.

Quelques pauses seront faites selon le vent, à l'initiative du comité de course.

Fin des manches le soir vers 17h30 en fonction de la météo au plus tard 18h00.

Palmarès à suivre dès que possible.



Dimanche 25 Octobre IOM grade 5A :

Confirmation d'inscription : de 9H30 à 10H00

10h 00 : Briefing et courses à suivre.

Une pause sera faite pour un repas tiré du sac. Quelques pauses seront faites selon le vent, à l'initiative du comité de course.

Fin des manches le soir vers 16h30 en fonction de la météo au plus tard 17h00.

Palmarès à suivre dès que possible.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur le site du club : www.srva.info

Elles seront également affichées et consultables au tableau d'affichage du club le jour de la course conformément à la Prescription Fédérale.

7 LES PARCOURS

Les parcours sont de type : 1 ou 2 spécifique pour la V.R.C.

Le Comité de Course, pourra utiliser les parcours de la FFVoile, si les parcours types pour la VRC ne sont pas compatibles avec le plan d'eau.

8 CLASSEMENT

Le Système de Points a Minima de l'annexe A des RCV (modifié comme prévu par le Système de Course VRC FFVoile) s'appliquera.

Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 3

Une manche sera retirée après 5 manches validées, deux après 9 validées, 3 après 14 etc...

9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SRVA

Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : srva@srva.info

Les parkings SRVA et TILLIER sont gratuits. Une demande a été formulée auprès de la commune pour avoir une quinzaine de place réservées, sans garantie.

Possibilité de recharger les voitures électriques sur le parking SRVA.

NOM : PRENOM :

Adresse :

tél : Mail :

Club : N° de licence FFV :

Participera le 24 Octobre 2026 en M

N° de coque : N° Voile :

Participera le 25 Octobre 2026 en IOM

N° de coque : N° Voile :

A renvoyer à Philippe.villy74@gmail.com avant le 23 Octobre midi.